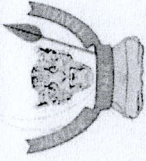


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 035/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/.../CGPMP/FX/2024, conclu avec le For.ds National d'Entretien Routier « FONER », pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent six mille trente-quatre, quarante-neuf centimes (USD 306 034,49) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cent quarante-deux, vingt-quatre centimes (USD 2 142,24), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa le 16/02/2024.



Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

Benoit Kalimat Kalimat